



# CONSEIL CITOYEN

## ILES DE MARS-OLYMPIADES

La vie de votre quartier vous intéresse ?  
Vous avez des idées ? Des projets ?  
Impliquez-vous dans votre Conseil citoyen  
en devenant acteur et co-décideur des projets à venir,  
afin d'améliorer la vie de votre quartier.

## Qu'est-ce qu'un Conseil citoyen ?

Un Conseil citoyen est une assemblée indépendante qui, à Pont de Claix, est mis en place spécifiquement pour le quartier Iles de Mars / Olympiades\*. Il permet aux habitants et aux acteurs locaux d'être des partenaires à part entière pour l'élaboration de projets et la prise de décision concernant la vie de leur quartier.

\* le quartier Iles de Mars / Olympiades est le seul quartier « prioritaire » de la commune retenu dans le cadre de la politique de la ville qui a été réformée le 24 février 2014 et a entraîné la naissance des Conseils citoyens.



Quels projets pour les jeunes ?

Comment améliorer la vie de mon quartier ?

Quelles animations pour le nouveau parc ?

## Quel est son rôle ?



Le Conseil citoyen a pour objectif de favoriser la prise d'initiatives et l'émergence de projets portés par les habitants. Il permet de s'exprimer aux côtés des institutions\* de manière indépendante et de réfléchir ensemble afin de faire des propositions concrètes pour le quartier. Les thématiques abordées peuvent être multiples : la vie du quartier, la solidarité, l'habitat, l'emploi, le cadre de vie, la santé, l'éducation, la culture, le sport, la tranquillité publique...

\* Etat, collectivités territoriales, services publics



## Qui peut participer ?

- > **Des habitants du quartier** : volontaires ou personnes tirées au sort\* dans le respect de la parité entre homme et femme
- > **Des acteurs de la vie du quartier** : associations, professionnels (artisans, commerçants, professions libérales...), collectifs (parents d'élèves...)

\* la loi rend obligatoire le tirage au sort d'une partie des habitants. Si vous êtes tiré au sort, vous serez informé par les services de la mairie : vous pourrez accepter ou refuser.

## Comment ça marche ?

Les membres peuvent faire des propositions sur tout sujet d'intérêt collectif relatif à la vie du quartier. Le Conseil citoyen exerce son action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics.

Il se réunira de manière autonome et décidera de la périodicité des rencontres (par exemple : au minimum une fois par trimestre, plus si nécessaire).



Fête de quartier




Liaison piétonne



Jardin partagé

## Quel périmètre pour le Conseil citoyen



 Périmètre du Conseil Citoyen

La zone définie par le Conseil citoyen compte 2050 habitants.



## Quel calendrier pour 2015 ?

### > LUNDI 18 MAI À 18H À LA MAISON DE L'HABITANT

- 1<sup>re</sup> réunion d'information sur le Conseil citoyen

### > JUIN

- 1<sup>er</sup> tirage au sort à l'adresse, puis au foyer, puis par personne
- rencontre des habitants tirés au sort par les services de la ville
- 2<sup>e</sup> tirage au sort pour assurer la parité

### > JUILLET

- première réunion du Conseil citoyen

### > À L'AUTOMNE

- Assises citoyennes de la ville au cours desquelles seront discutés le rôle du Conseil citoyen et son articulation avec les futures instances de démocratie participative.

**Vous êtes volontaire pour participer au Conseil citoyen  
Iles de Mars / Olympiades ?  
Remplissez le coupon ci-dessous, en tant qu'habitant ou en tant qu'acteur local.**

**HABITANT**

Nom : .....  
Prénom : .....  
          o Homme o Femme  
Âge :   o - 25 ans o de 25 à 50 ans o + 50 ans  
Profession : .....  
Téléphone : .....  
Mail : .....  
Adresse : .....

**ACTEUR LOCAL**

o Artisan o Commerçant o Profession libérale o Association o Autre (préciser) :  
Nom de la structure : .....  
Nom : .....  
Prénom : .....  
          o Homme o Femme  
Téléphone : .....  
Mail : .....  
Adresse : .....

**Formulaire à retourner**

> Par courrier :  
Mairie de Pont de Claix - BP 30001 – 38801 Le Pont de Claix cedex  
ou à déposer directement à la Maison de l'habitant - Les Reinettes - Av. des Iles de Mars  
- 38800 Pont de Claix  
> Par mail : à la Maison de l'habitant : [maison.habitant@ville-pontdeclaix.fr](mailto:maison.habitant@ville-pontdeclaix.fr)

Si vous avez des remarques, des questions, des réflexions, n'hésitez pas à nous en faire part ci-dessous :  
.....  
.....  
.....  
.....

**Vous souhaitez en savoir plus**  
**Maison de l'habitant** - Les Reinettes - Av. des Iles de Mars  
**Tél.** : 04 76 29 86 29  
**Lundi, mardi, jeudi** : 10h30-12h30 / 14h-18h - **vendredi** : 10h30-12h30 //  
[www.ville-pontdeclaix.fr/la-ville/participation-citoyenne](http://www.ville-pontdeclaix.fr/la-ville/participation-citoyenne)

